



Convention de partenariat relative au traitement des besoins en fonds propres des entreprises en Médiation

Christine LAGARDE,
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Hervé NOVELLI
Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME
du Tourisme et des Services

et

René RICOL
Médiateur du crédit

Lundi 6 avril 2009

DOSSIER DE PRESSE

Convention de partenariat relative au traitement des besoins en fonds propres des entreprises en Médiation

Lundi 6 avril 2009

- **Convention de partenariat relative au traitement des besoins en fonds propres des entreprises en Médiation :**
 - Fiche de présentation
 - Rapport d'activité de la Médiation du Crédit aux entreprises (situation nationale consolidée à la date du 29 mars 2009)
 - Texte de la convention

- **Organismes signataires de la convention cadre :**
 - Médiation du crédit aux entreprises
 - Fédération bancaire française (FBF)
 - Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)
 - Caisse des Dépôts
 - Oséo
 - Fonds stratégique d'investissement (FSI)
 - Association française des investisseurs en capital (AFIC)
 - Association française de la gestion financière (AFG)

- **Structures de financement et d'investissement partenaires :**
 - 123Venture
 - Activa Capital
 - AGF Private Equity
 - Apax Partners SA
 - Argos Soditic France
 - Astorg Partners
 - Atria Capital Partenaires
 - Barclays Private Equity France
 - Butler Capital Partners
 - Développement et partenariat
 - Entrepreneurs Venture
 - France Angels
 - Iris Capital
 - Pechel Industrie
 - Turenne capital partenaires
 - Union nationale des investisseurs en capital pour les entreprises régionales (UNICER)
 - Vermeer Capital

Mobilisation des acteurs publics et privés du capital investissement pour le financement en fonds propres des entreprises en médiation

Répondant aux alertes des équipes de Médiation du crédit qui en cinq mois d'activité ont fait le constat de besoins en fonds propres pour un nombre croissant d'entreprises en médiation, l'ensemble des acteurs publics et privés du capital investissement joignent leurs efforts et s'engagent, à travers **une convention de partenariat avec la Médiation du crédit aux entreprises**, pour mobiliser les ressources dédiées disponibles, simplifier et accélérer le traitement des besoins de financement en fonds propres des entreprises à potentiel de croissance et d'emploi.

La convention cadre, ouverte à la signature par avenant à l'ensemble des structures de financement et d'investissement, est signée, pour la durée de la mission de médiation du crédit, entre le Médiateur du crédit et :

- les opérateurs publics : la Caisse des dépôts représentée par son Directeur général Augustin de Romanet, OSEO représenté par son Président directeur général François Drouin, le Fonds stratégique d'investissement représenté par son Directeur général Gilles Michel ;
- les investisseurs privés du programme France Investissement représentés respectivement par la Fédération bancaire française (FBF) et son Président Georges Pauget, ainsi que par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) et son Président Bernard Spitz ;
- les organisations professionnelles et en particulier l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) représentée par son Président Pierre de Fouquet et l'Association française de la gestion financière (AFG) représentée par son Président Alain Leclair.

En complément des dispositifs et mesures déjà mis en œuvre par le gouvernement pour le soutien à l'activité et au déploiement économique, les engagements pris dans la convention visent à :

- **accélérer le niveau général des investissements** dans les entreprises implantées en France en particulier pour les fonds ouvrant droit à l'exonération de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ;
- **organiser et faciliter la rencontre** des entreprises à potentiel de croissance et d'emplois suivies en médiation, avec les acteurs du capital investissement.

La convention implique l'ensemble des structures de financement et d'investissement des organisations partenaires ou adhérentes à leurs réseaux, aussi bien :

- les fonds nationaux et régionaux ;
- les fonds de capital risque, capital développement, capital transmission ;
- les fonds publics et privés, notamment les fonds ISF et ceux bénéficiant du programme France Investissement.

En adhérant par avenant à cette convention, chacune de ces structures s'engage notamment à :

- **soutenir les entreprises** dont elle est actionnaire et qui font appel au Médiateur du crédit ;
- **répondre dans un délai réduit**, lorsque le Médiateur en fait la demande, sur sa participation dans le capital d'une entreprise qui lui aura été adressée par le Médiateur.

Pour optimiser le traitement des dossiers en médiation avec besoins en fonds propres, **des cellules réunissant le Médiateur du crédit, la Caisse des dépôts et OSEO sont mises en place dans chaque région.**

Ces cellules régionales ont en charge :

- d'établir et tenir à jour une cartographie des structures et outils d'investissement régionaux ;
- de référencer les structures régionales qui adhèrent au dispositif ;
- d'orienter les dossiers vers les structures partenaires les plus adaptées au regard du profil, de l'activité et du besoin en fonds propres de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi des demandes et veiller au respect des engagements des structures partenaires.

Elles s'intégreront dans les « plateformes d'orientation régionales des entreprises » récemment déployées par la Caisse des dépôts et Oséo.

17 structures de financement et d'investissement sont d'ores et déjà engagées sur la mise en œuvre des termes de la convention : Activa Capital, AGF Private Equity, Apax Partners SA, Argos Soditic France, Astorg Partners, Atria Capital Partenaires, Barclays Private Equity France, Butler Capital Partners, Développement et Partenariat, Entrepreneur Venture, France Angels, Iris Capital, Pechel Industrie, Turenne Capital, Union nationale des investisseurs en capital pour les entreprises régionales (UNICER), 123 Venture, Vermeer Capital.

Par ailleurs, les adhérents de la Fédération bancaire française et de la Fédération française des sociétés d'assurance ont confirmé l'objectif, pour les investisseurs privés, d'apporter, au moins le milliard d'euros privé du dispositif France Investissement.



RENE RICOL
MEDIATEUR DU CREDIT AUX ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 6 avril 2009

Rapport d'Activité de la Médiation du Crédit aux Entreprises **Situation nationale consolidée au 29 mars 2009**

1,5 Mds€ d'encours de crédit traités en médiation depuis le lancement du dispositif

- **8 734** entreprises ont saisi le médiateur du crédit, soit 761 dossiers de plus en quinze jours.
- **89%** des dossiers déposés ont été acceptés en médiation.
- **4 994** dossiers instruits et clos.
- Le taux de médiation réussie reste stable à **65%**.
- **3 228** sociétés ont été confortées dans leur activité.
- **68 365** emplois ont été préservés.

Nature des difficultés rencontrées

- La part des difficultés ayant trait aux crédits bancaires est stable (**72%**).
- **547** dossiers concernent exclusivement les sociétés d'assurance crédit ou d'affacturage. En mars, le nombre de saisines concernant l'assurance crédit a augmenté de **68%** par rapport à février.
- **479** dossiers dépassant le cadre de la médiation bancaire ou d'assurance crédit ont été transférés aux TPG afin d'identifier des solutions adaptées aux difficultés structurelles rencontrées.

Typologie des entreprises concernées

- **94%** des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés.
- En mars, le nombre de dossiers de médiation concernant des entreprises de 50 à 250 salariés progresse de **27%** par rapport à février.
- Les entreprises du secteur des **Services** (31%), du **Commerce** (30%) et du **BTP** (21%) sont les plus nombreuses à saisir le Médiateur.

Niveau moyen des encours de crédit traités en médiation

- Les encours de crédit traités en médiation sont stables et inférieurs à 50 000€ dans **61%** des cas. Dans **21%** des cas, ils sont compris entre 50 000 et 150 000€ et dans **6%** des cas, supérieurs à 500 000€.
- Les dossiers de médiation transmis aux banques, sociétés d'affacturage et d'assurance crédit représentent un encours total d'1,5 Mds € depuis le lancement du dispositif.

Tendances constatées

Au plan quantitatif

- Le délai d'instruction des dossiers s'accélère : le nombre de dossiers instruits et clos est de **64%**
- De plus en plus d'entreprises de taille importante viennent en médiation.

Au plan qualitatif :

- La Médiation du crédit signe le 6 avril 2009 une convention de partenariat avec les acteurs du capital investissement pour le traitement des besoins de financement en fonds propres des entreprises présentant un potentiel de croissance et d'emplois.

Elle vise à :

- accélérer le niveau général des investissements dans les entreprises implantées en France, en particulier pour les fonds ouvrant droit à l'exonération de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ;
- organiser et faciliter la rencontre des entreprises à potentiel de croissance et d'emplois suivies en médiation, avec les acteurs du capital investissement.

En adhérant à cette convention, chacune des structures de financement et d'investissement s'engage notamment à :

- soutenir les entreprises dont elle est actionnaire et qui font appel au Médiateur du crédit ;
- répondre dans un délai réduit, lorsque le Médiateur en fait la demande, sur sa participation dans le capital d'une entreprise qui lui aura été adressée par le Médiateur.

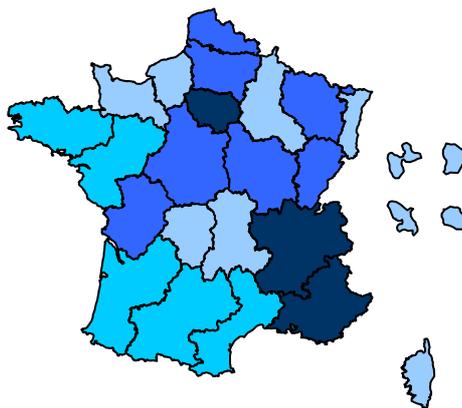
Pour optimiser le traitement des dossiers, des cellules dédiées au traitement des besoins de financement en fonds propres, réunissant le Médiateur du crédit, la Caisse des dépôts et OSEO, sont mises en place dans chaque région.

- Lors de leur réunion le 24 mars dernier la Médiation du crédit et les dirigeants des principaux réseaux bancaires ont pris de nouvelles dispositions pour renforcer leur coopération, en particulier :
 - accélérer la mise à disposition des crédits dès lors qu'un accord en médiation est intervenu
 - en cas de rupture de covenants bancaires, laisser du temps à l'entreprise dans la mesure où sa situation financière l'autorise pour lui permettre de passer le cap de la crise.

Par ailleurs, les banques ont réaffirmé l'accord passé le 12 novembre 2008 de maintenir l'enveloppe globale des concours accordés aux entreprises sans exigences de garanties personnelles supplémentaires, sauf situations exceptionnelles et justifiées.

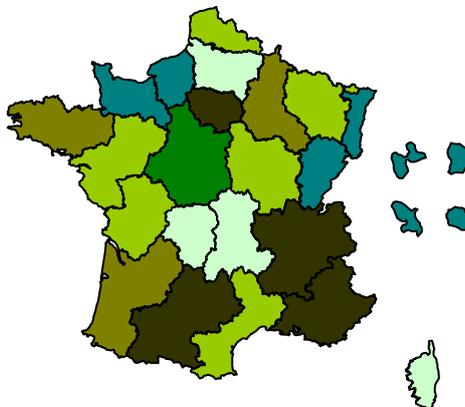
Répartition régionale des dossiers de médiation

(chiffres arrêtés à la date du 29 mars 2009)



Répartition régionale des encours en médiation

(chiffres arrêtés à la date du 29 mars 2009)



Prochain Reporting : Lundi 20 Avril 2009

Contact Presse / Médiation du crédit :

Coralie Mercier : +33(0)1 53 17 89 18 / +33(0)6 37 30 22 72 coralie.mercier@finances.gouv.fr

CONVENTION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'ENTREPRISES DÉPOSÉS À LA MÉDIATION DU CRÉDIT AVEC DES BESOINS EN FONDS PROPRES

Entre :

le Médiateur du crédit

d'une part,

et :

- la Caisse des dépôts et consignation (CDC), représentée par son Directeur général,
- la Fédération bancaire française (FBF), représentée par son Président,
- la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), représentée par son Président,
- OSÉO, représenté par son Président directeur général,
- le Fonds stratégique d'investissements (FSI), représenté par son Directeur général,
- l'Association française des investisseurs en capital (AFIC), représentée par son Président,
- l'Association française de la gestion financière (AFG), représentée par son Président,

d'autre part,

CONTEXTE

L'ensemble des réseaux financiers se mobilise aux côtés des pouvoirs publics afin de soutenir l'activité économique, contribuer à l'emploi et aider les entreprises à pourvoir au besoin de liquidités. Dans cette optique plusieurs initiatives ont été engagées :

1. Le gouvernement a lancé en octobre 2008 un *plan de soutien à l'économie et au financement des entreprises*, complété en décembre par un plan de relance qui se décline en trois volets :
 - le renforcement des moyens d'OSÉO avec un accroissement de 2 Mds€ de sa capacité de prêt et de 2 Mds€ du volume des garanties accordées sur prêts bancaires aux PME, la création de deux nouveaux fonds de garantie conjoncturels de 2 Mds€ chacun, avec des dotations complémentaires de 1 Md€ pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de 1 Md€ pour la filière automobile ;
 - la mobilisation de 17 Mds€ de ressources collectées sur livrets d'épargne réglementée laissés à la disposition des banques pour être affectés au financement des PME ;
 - la possibilité offerte à une majorité du comité des créanciers d'une entreprise en procédure de sauvegarde de décider la transformation des créances bancaires en actions.
2. Les banques ayant conclu une convention avec la Société de financement de l'économie française (SFEF) se sont engagées à augmenter les encours de crédit de 3% à 4% en 2009 en contrepartie des prêts octroyés.

Les banques se sont également engagées, lors d'un accord conclu le 12 novembre 2008 avec le Médiateur du crédit, à maintenir pour chaque entreprise l'enveloppe globale des concours bancaires accordés et à ne pas augmenter leurs demandes de garanties personnelles.

3. Le Président de la république a lancé une mission de médiation du crédit qui s'inscrit dans le *plan de soutien à l'économie et au financement des entreprises*. Cette mission est destinée à

accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie ou de financement. Elle agit en lien étroit avec les différents acteurs du financement.

4. Les assureurs-crédit se sont engagés dans le cadre d'un accord conclu le 27 novembre 2008 avec l'État à promouvoir et utiliser le *Complément d'assurance crédit public (CAP)* couvert par l'État.

Les assureurs-crédit se sont également engagés dans le cadre d'une convention conclue avec le Médiateur du crédit le 22 janvier 2009 sur des efforts de soutien à l'activité économique et sur un mode de traitement efficace des dossiers d'entreprises en médiation.

5. Les réseaux socioprofessionnels se sont engagés dans le cadre d'une charte conclue le 23 janvier 2009 avec le Médiateur du crédit, à coordonner leurs actions de terrain pour orienter les entreprises dans leur démarche et les aider, le cas échéant, à constituer un dossier de médiation.
6. Enfin, l'État mobilise des moyens financiers nouveaux pour répondre aux besoins structurels de financement des entreprises :
 - un *Fonds National de Revitalisation des Territoires* est mis en place dans les bassins éligibles ; il est géré par OSÉO qui instruit les demandes de financement d'investissement des entreprises (prêts sans garantie consentis à des conditions préférentielles) ;
 - un *Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)* filiale de la CDC et de l'Etat qui est destiné à renforcer les fonds propres et à stabiliser le capital des entreprises françaises. Au sein de ce fond, et pour le segment des PME, est intégré le dispositif public-privé *France Investissement*, géré par CDC Entreprises ;
 - un fonds de restructuration de la filière automobile pour aider les entreprises sous traitantes des constructeurs majeurs. Il est alimenté par le *fonds stratégique d'investissement* et les principaux donneurs d'ordre qui verseront respectivement.

A l'appui de ces dispositifs, pour les entreprises ayant fait appel à la Médiation du crédit et présentant des besoins en fonds propres, soit 6% des dossiers et une centaine de cas par mois, la présente convention, a pour objet de fixer les conditions de la collaboration entre, d'une part, la Médiation du crédit et, d'autre part, les *structures de financement et d'investissement*¹ relevant des organisations signataires qui souhaiteraient investir dans ces entreprises ou qui sont déjà engagées dans des sociétés amenées à faire appel à la Médiation.

I. LES SOURCES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

Article 1. Raccourcissement du délai d'investissement des fonds collectés par application de l'exonération à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Parmi les sources de financement des PME, les *structures de financement ou d'investissement* s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour investir dans le respect des règles communautaires et de l'intérêt de leurs clients souscripteurs, avant le 31 décembre 2009 (échéance pour atteindre le quota d'investissement), au lieu du 31 décembre 2010 autorisé par la réglementation pour les fonds créés avant le 31 décembre 2008, l'ensemble des fonds levés en 2008 en application des mesures

¹ Il est entendu par *structures de financement ou d'investissement*, tous les fonds d'investissement, fonds de fonds et organismes de gestion d'actifs financiers susceptibles d'investir dans une entreprise ainsi que leur société de gestion.

d'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) promulguées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA), et validées par la Commission européenne par décision n°596 A/2007 rendue le 11 mars 2008.

Une information sur le suivi des montants investis sera communiquée chaque semestre.

Article 2. Les fonds d'investissement de France Investissement

Le dispositif France Investissement porté par CDC Entreprises a été mis en place en novembre 2006 sous la forme d'un partenariat original entre la Caisse des Dépôts et Consignations et des investisseurs institutionnels privés. France Investissement résulte du constat d'une implication relative des acteurs institutionnels dans certains segments du capital investissement, en particulier le capital risque et le capital développement ainsi que le capital-transmission pour les opérations de petite taille. Sur les deux premières années, chacun des partenaires a réalisé des investissements conformes aux engagements pris dans le cadre du programme qui s'étale sur six ans (2006-2012).

L'objectif de France Investissement est d'augmenter l'offre de financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises, lors des phases de démarrage et de développement. Il s'agit d'accélérer le développement du marché du capital investissement sur les segments du capital risque (incluant l'amorçage) et du capital développement, selon deux axes stratégiques pour notre pays :

- le développement des entreprises, leur ouverture sur les marchés internationaux et leur accès aux marchés boursiers, afin de permettre aux plus performantes d'entre elles de devenir des entreprises pérennes de taille moyenne, qui font actuellement défaut à l'économie française ;
- le financement de l'innovation à tous les stades de la croissance des entreprises.

Entre 2006 et 2012, la perspective est d'injecter trois milliards d'euros au capital des PME, soit 500 millions d'euros par an sur les segments concernés. Il est prévu, sur la période du programme, un apport de deux milliards d'euros par la Caisse des Dépôts et un apport d'au moins un milliard d'euros par des investisseurs privés. A ce titre, et compte tenu de l'importance des fonds propres nécessaires pour certaines entreprises de croissance, et de la difficulté d'y accéder en période de crise, les grands institutionnels privés entendent s'associer pleinement à l'action de France Investissement. En conséquence, les adhérents de la FBF et de la FFSA confirment l'objectif, pour les investisseurs privés, d'apporter, au moins le milliard d'euros privé du dispositif France Investissement.

II. ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA RECHERCHE D'INVESTISSEURS

Article 3. Engagement à soutenir le développement de l'activité économique

Les *structures de financement ou d'investissement* dans les entreprises du territoire national adhérentes aux organisations professionnelles signataires de la présente convention et qui acceptent les termes de la présente convention s'engagent à étudier pour chaque demande de financement en fonds propres d'une entreprise dont elles sont saisies, les sources de financement mobilisables pour soutenir la croissance de l'activité économique de cette entreprise.

À ce titre, les *structures de financement ou d'investissement* et CDC Entreprises/France Investissement s'engagent à articuler leurs interventions dans des entreprises du territoire national, en étudiant pour chaque dossier dont le financement sollicité pourrait justifier un partage du risque, les possibilités, voies et moyens d'un co-investissement permettant de répondre aux besoins de croissance de ces entreprises. Dans cette perspective, les partenaires financeurs envisagent chaque fois que possible des couples risque/rendement raisonnables eu égard notamment à la durée d'investissement.

Article 4. Accompagnement des entreprises selon les besoins de financement

Au-delà des seuls besoins en fonds propres, les *structures de financement ou d'investissement* s'engagent à informer les entreprises dont elles étudieront le dossier sur les organismes les plus adaptés au regard des besoins de financement nécessaires au développement et à la pérennité de leur activité : trésorerie, garantie, assurance crédit, affacturage, etc.

Cet appui engage les *structures de financement ou d'investissement* à articuler leurs interventions en tenant compte de celles de l'ensemble des réseaux financiers, en particulier les réseaux bancaires et Oséo.

Article 5. Information des entreprises sur la possibilité de recourir au Médiateur du crédit ou au Trésorier Payeur Général de son département

Après avoir envisagé avec l'entreprise avec laquelle ils sont en contact toutes les solutions possibles de financement nécessaire à son développement et sa pérennité, les *structures de financement ou d'investissement* s'engagent à informer l'entreprise sur la possibilité de recourir au Médiateur du crédit (<http://www.mediateurducredit.fr/> ou N°Azur : 0810 00 12 10). La saisine du médiateur est ouverte à toute entreprise, quelles que soit sa taille et sa forme juridique, en cas de situation de blocage dans la recherche de financement à court, moyen ou long terme (hors recherche exclusive de fonds propres). La mission de médiation du crédit s'appuie sur un réseau territorial de médiateurs départementaux représentés par les directeurs départementaux de la Banque de France.

En cas de difficultés structurelles qui dépassent le cadre de la médiation bancaire (activité mise en péril), les *structures de financement ou d'investissement* s'engagent à informer l'entreprise sur la possibilité de saisir le CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) si elle emploie plus de 400 salariés, ou, en dessous de 400 salariés, le Trésorier Payeur Général du département qui anime le CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises), instances interministérielles chargées d'une part, de détecter et de prévenir les difficultés des entreprises, et d'autre part de rechercher des solutions aux problèmes structurels.

Article 6. Engagement des entreprises, de leurs dirigeants et des actionnaires à l'ouverture d'un dossier de médiation

Lors de la saisine du médiateur du crédit concernant les difficultés d'une entreprise détenue par un ou plusieurs adhérents des parties signataires de la présente convention - le ou les dirigeants qui déposent le dossier devront informer, sans délai, les actionnaires de l'entreprise de la démarche initiée et soumettre à leur vote toute décision de renforcement des fonds propres, dès que ce renforcement des fonds propres fait partie intégrante des solutions envisagées. Dans cette hypothèse, le ou les dirigeants devront avoir effectué les démarches en vue d'obtenir des engagements des actionnaires de l'entreprise de soutenir financièrement l'entreprise.

Le ou les dirigeants devront également s'engager à participer au niveau de leurs rémunérations et avantages à l'effort global consenti.

III. PROCÉDURE DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER D'ENTREPRISE EN MÉDIATION AVEC UN BESOIN EN FONDS PROPRES

Article 7. Des cellules régionales Médiateur – CDC – Oséo de traitement des dossiers d'entreprises en médiation avec besoins en fonds propres

Le dossier d'une entreprise traitée en médiation départementale qui bénéficie d'un potentiel de développement mais souffre d'un manque de fonds propres est transmis vers une cellule régionale regroupant le médiateur régional (directeur régional de la banque de France), la CDC et Oséo, qui :

- oriente l'entreprise vers le ou les *structures de financement ou d'investissement* les plus adaptés au regard de son profil, de son activité et de son besoin ;
- assure un suivi des demandes ;
- détermine les problèmes de financement à résoudre dans chaque région.

Cette cellule s'intègre dans les « plateformes d'orientation régionales des PME » mises en place par la CDC et Oséo dans les deux tiers des régions, et en cours de généralisation.

La cellule régionale se réunit à une cadence à fixer localement au regard du nombre de dossier à traiter reçus des médiations départementales.

Article 8. Le traitement départemental des dossiers d'entreprises en médiation avec besoins en fonds propres

La transmission du dossier d'entreprise en médiation avec besoins en fonds propres à la cellule régionale est effectuée parallèlement ou après traitement en médiation des autres besoins de financement de l'entreprise dans les conditions prévues à cet effet (cf. engagements MDC – FBF du 12 novembre 2008). Le traitement départemental donne d'ailleurs lieu à un tour des banques partenaires de l'entreprise ou susceptibles de le devenir pour :

1. l'étude d'une intervention en quasi-fonds propres (dette subordonnée, titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), etc.) ;
2. l'étude, en cas de besoin, d'un relais financier pour une durée minimale de trois mois, dans l'attente d'une éventuelle augmentation de capital (dette mezzanine, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), etc.).

Article 9. Cartographie régionale des *structures de financement et d'investissement*

La cellule régionale établit et tient à jour la cartographie régionale des structures et outils de financement ou d'investissement, afin d'orienter l'entreprise vers les outils (fonds propres, quasi fonds propres, avances remboursables, prêts, aides) et les structures adaptées.

À ce titre, les signataires de la présente convention s'engagent à transmettre par courrier électronique adressé à la Médiation Nationale dans un délai de 15 jours (<mailto:contact@finances.gouv.fr>), la liste (nom, coordonnées), par région administrative, de l'ensemble des délégations territoriales et/ou *structures de financement ou d'investissement* adhérentes.

Article 10. Délai de traitement des dossiers de médiation par les structures de financement et d'investissement

Les structures de financement et d'investissement saisies par la cellule régionale d'orientation des dossiers d'entreprises en médiation avec des besoins en fonds propres s'engagent à communiquer, sur demande de la Médiation du crédit :

- dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la date de dépôt du dossier une première réponse sous forme de refus définitif ou de déclaration d'intérêt,
- dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la déclaration d'intérêt une deuxième réponse sous forme de refus motivé ou de lettre d'intention.

A compter de la lettre d'intention et sous réserve des conditions figurant dans la lettre, les structures de financement et d'investissement s'engagent à mettre les fonds à disposition de l'entreprise dans un délai de quinze jours ouvrés.

Article 11. Confidentialité dans le traitement des dossiers

Chacune des parties signataires s'engagent à traiter les saisines d'entreprises dans le strict respect des règles de confidentialité.

Article 12. Durée et suivi de la convention

Les dispositions de cette convention ne seront ouvertes qu'aux structures de financement et d'investissement qui en acceptent les conditions de mise en œuvre, notamment en termes de délai de traitement des dossiers avec besoins en fonds propres envoyé pour instruction.

Les signataires de la présente convention s'engagent à mobiliser leurs réseaux régionaux et/ou leurs adhérents pour mettre en œuvre les dispositions qu'elle comporte pour la durée de fonctionnement de la mission de médiation du crédit.

Le médiateur du crédit et les représentants des structures signataires conviennent de se réunir en temps que de besoin pour veiller à la bonne application de la convention.

Article 13. Déploiement de la convention

Des avenants à cette convention cadre sont proposés à la signature de tous les fonds de couverture nationale qui souhaitent s'engager individuellement sur les termes de cette convention.

Les cellules régionales regroupant le médiateur régional, la CDC et Oséo déclinent, au travers d'avenants régionaux, cette convention cadre pour identification et engagement des structures de financement et d'investissement locales qui souhaitent intégrer et être référencée dans le dispositif.

Les signataires :

Alain LECLAIR,
Président de l'Association française
de la gestion financière

Pierre de FOUQUET,
Président de l'Association française
des investisseurs en capital

Gilles MICHEL,
Directeur général du Fonds
stratégique d'investissements

François DROUIN,
Président directeur général d'OSÉO

Bernard SPITZ,
Président de la Fédération française
des sociétés d'assurances

Georges PAUGET,
Président de la Fédération bancaire
française

Augustin de ROMANET,
Directeur général de la Caisse des dépôts

René RICOL,
Médiateur du crédit

En présence de :

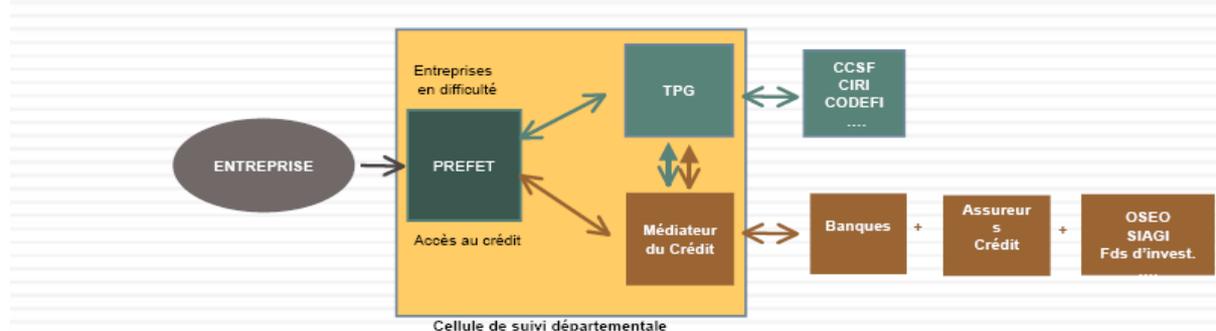
Hervé NOVELLI,
Secrétaire d'Etat chargé du
commerce, de l'artisanat, des PME,
du tourisme, et des services

Christine LAGARDE,
Ministre de l'économie,
de l'industrie, et de l'emploi

Un dispositif national opérationnel dans tous les départements pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financements :

- mis en place à l'initiative du Président de la République ;
- confié à René Ricol, Médiateur national du crédit aux entreprises ;
- ouvert à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel, repreneur ou créateur d'entreprise qui rencontre avec son ou ses établissements financiers des difficultés pour résoudre ses problèmes de trésorerie ou de financement ;
- en concertation avec les services de l'Etat et les principaux acteurs du financement de l'économie.

Un processus intégré au plan de soutien à l'activité mis en place dans chaque département



→ La mission

Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financement :

- veiller au respect des engagements pris par les banques et les sociétés d'assurance crédit dans le cadre du plan de soutien à l'économie ;
- examiner la situation de chaque entreprise éligible de manière concrète en vue de proposer des solutions chaque fois que cela est possible ;
- favoriser le financement par la ou les banques de l'entreprise ou proposer des alternatives en cas de blocage en liaison avec d'autres acteurs du financement ;
- anticiper les risques et saisir le gouvernement de tout problème non résolu.

→ Les engagements des acteurs du financement

Depuis le lancement du dispositif, différents protocoles d'accord et conventions ont été conclus avec les principaux acteurs du financement des entreprises pour tenir compte de la crise, conforter les entreprises dans la poursuite de leurs activités et protéger les emplois :

- Avec les banques :
 - le 12 novembre 2008, les banques s'engagent à maintenir l'enveloppe des concours bancaires des entreprises et à ne pas exiger de garanties personnelles supplémentaires.
 - le 21 janvier 2009 elles s'engagent à ne pas recourir à la notion de soutien abusif en période de crise face à une demande de financement dans le cadre du dispositif de la Médiation.
 - le 24 mars 2009 la Médiation du crédit et les réseaux bancaires décident de renforcer leur coopération pour améliorer les modalités de traitement des dossiers en médiation, mieux répondre aux besoins d'investissements en fonds propre et engager une réflexion commune sur l'avenir du dispositif.

- **Avec les organismes d'assurance crédit :**
 - le 22 janvier 2009, le Médiateur du crédit signe un accord de partenariat avec les principaux acteurs de l'assurance-crédit pour faciliter l'accès des entreprises à l'assurance-crédit et garantir le traitement rapide et concerté des dossiers des entreprises en médiation.
- **Avec les acteurs du capital investissement :**
 - le 6 avril 2009, la Médiation du crédit et les principaux acteurs du capital investissement signent une convention de partenariat pour répondre aux besoins de financement en fonds propres des entreprises par une mobilisation des fonds en particulier ceux résultant de la collecte ISF, et accélérer et simplifier les procédures d'investissement pour les entreprises en médiation.

→ Les équipes de la Médiation du crédit

Autour du Médiateur du crédit :

- 9 médiateurs délégués ;
- 105 médiateurs départementaux, qui sont les directeurs de la Banque de France de l'IEDOM, et de l'IEOM, qui prennent en charge les dossiers de médiation au plus près des entreprises ;
- une équipe centrale opérationnelle constituée d'analystes financiers et de rédacteurs ;
- un réseau de 700 « tiers de confiance de la médiation » issus des organismes socioprofessionnels, qui accompagnent les entreprises dans leur démarche dans chaque département.

→ Le dispositif des tiers de confiance de la Médiation

Pour accompagner les entreprises sur le terrain au plus près de leurs besoins, la Médiation a mis en place un réseau de tiers de confiance de la médiation dans chaque département :

- une mobilisation bénévole grâce à l'implication de l'ensemble des réseaux professionnels (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, MEDEF, CGPME, UPA) ;
- un accompagnement motivé, individualisé et dans la durée : 700 tiers de confiance individuellement désignés et préparés pour orienter les entreprises vers la médiation et les accompagner tout au long de leur démarche ;

→ Comment saisir le Médiateur du crédit

Une procédure simple, rapide, efficace, au plus proche des entreprises sur le terrain :

- l'entreprise peut enregistrer son dossier directement sur le site www.mediateurducredit.fr. La validation en ligne du dossier de médiation déclenche la procédure. L'entreprise déclarante est contactée sous 48h par le Médiateur Départemental ;
- l'entreprise peut être conseillée et orientée vers un tiers de confiance sur simple appel :
 - numéro azur 0810 00 12 10 ;
 - Martinique : numéro vert 0800 008 112 ;
 - La Réunion : numéro vert 0800 642 642.

→ Les étapes de la médiation

Un processus en 5 étapes encadrées dans le temps :

1. la validation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr du dossier de médiation déclenche la procédure ;
2. dans les 48h suivant la saisine, le médiateur départemental contacte l'entreprise, qualifie le dossier de médiation et définit un schéma d'action avec le déclarant ;
3. les établissements financiers sont informés de l'ouverture de la médiation et ont 5 jours ouvrés pour revoir leur position ;
4. à l'issue du délai de 5 jours ouvrés, le médiateur départemental reprend contact avec l'entreprise pour connaître l'évolution de la situation. Si les difficultés perdurent, il contacte personnellement les partenaires financiers de l'entreprise pour élucider les points de blocages. Il peut également consulter d'autres acteurs financiers ;
5. l'entreprise est informée des solutions identifiées. Si elle ne les juge pas satisfaisantes, l'entreprise peut demander la révision de son dossier.

La Fédération Bancaire Française (FBF) est l'association professionnelle qui représente toutes les banques installées en France.
Elle compte 450 entreprises bancaires adhérentes de toutes origines et de différents statuts (commerciales, coopératives ou mutualistes).
La FBF a pour objectif de promouvoir l'activité bancaire et financière, de définir les positions de la profession et de diffuser les recommandations professionnelles et les conventions.

Le Président de la FBF est Georges PAUGET, Directeur général de Crédit Agricole SA. Il est Président depuis septembre 2008 et nommé pour un an.

Ariane OBOLENSKY est Directrice générale de la FBF.

Les banques FBF en quelques chiffres...

- 450 entreprises bancaires
- 40 000 agences bancaires
- 30 000 recrutements par an
- 400 000 collaborateurs
- 1 700 milliards d'euros de crédit (à fin 2008)
- 15 milliards d'opérations de paiement traitées chaque année

Action régionale : la FBF présente sur le terrain



Un réseau de 109 Comités représente la FBF sur le territoire : **21 comités régionaux et 88 départementaux**. Ces Comités rassemblent les banquiers locaux et mobilisent **2 500 professionnels de la banque**, pour promouvoir le rôle de la banque. Sur le plan local, ils participent à la vie économique en participant à des actions d'information et de communication. Ils déclinent sur le terrain les opérations menées par la FBF.



POUR UNE INFORMATION PRATIQUE SUR LA BANQUE

La FBF a élaboré un **programme d'information sur les questions pratiques touchant la banque et l'argent**.

Ce programme, accessible gratuitement aux particuliers comme aux professionnels, comprend notamment un portail www.lesclesdelabanque.com et deux collections de guides thématiques « les Mini-guides ».



La Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA)

Avec ses 266 entreprises adhérentes, la FFSA représente 80 % du marché de l'assurance. La Fédération réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance mutuelle et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance. Depuis octobre 2008, la FFSA est présidée par Bernard Spitz. Le délégué général de la Fédération est Jean-François Lequoy.

Parmi ses nombreuses missions, la FFSA représente les intérêts de la profession et travaille sur des sujets de société de long terme. Elle se positionne également comme un outil de concertation et étudie les problèmes techniques, financiers et juridiques auxquels la profession de l'assurance et plus largement la société peuvent se retrouver confrontées.

Par ailleurs, la FFSA est consciente que l'assurance est l'un des secteurs de l'économie qui a le plus d'impact dans la vie quotidienne des Français, sur des sujets aussi divers que la santé, la retraite, l'environnement, etc. Interlocutrice de confiance avec les pouvoirs publics comme avec les représentants du corps social, la FFSA souhaite donc participer aux débats de société.

La FFSA joue enfin un rôle d'information et de prévention auprès du grand public, dans les domaines de la prévention routière (*La Prévention Routière*), de la prévention santé (*Assureurs prévention santé*) ou encore de la prévention du risque entreprises (*Centre National de Prévention et de protection*).

Le site www.ffsa.fr est un véritable outil d'ouverture vers tous les publics, professionnels ou non. Il est régulièrement mis à jour pour faciliter cet accès à l'information.



www.caissedesdepots.fr

avril 2009

Le groupe Caisse des Dépôts au service de l'intérêt général et du développement économique

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur à long terme au service de l'intérêt général et du développement des territoires.

Avec son plan stratégique Elan 2020, le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé quatre priorités pour répondre aux urgences du pays : le logement et la ville, les universités, les PME et le développement durable.

Depuis l'automne 2008, la Caisse des Dépôts met en œuvre des solutions financières de long terme, mobilisant 43 Md€ pour limiter les conséquences de la crise financière et participer au plan de relance de l'économie.

Les missions publiques de la Caisse des Dépôts

- ▶ La Caisse des Dépôts centralise et gère l'épargne sur livrets (Livret A, LEP, LDD...). Sur cette ressource, elle finance la construction et la rénovation du logement social en France et d'autres priorités publiques.
- ▶ Elle investit dans des projets immobiliers et d'infrastructures contribuant, aux côtés des collectivités locales, au développement territorial.
- ▶ Banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale, elle gère et protège les fonds privés confiés aux professions juridiques et à des organismes d'intérêt général.
- ▶ Gestionnaire de plus de 50 régimes de retraite, elle couvre 7 millions de cotisants et 3 millions de retraités.
- ▶ Investisseur institutionnel, elle est présente au capital de tous les grands groupes français. L'Etat lui a confié la gestion du Fonds stratégique d'investissement, doté de 20 Md€, destiné à financer en fonds propres les entreprises industrielles essentielles à l'économie, par leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs emplois.

Les filiales du groupe Caisse des Dépôts

- ▶ L'investissement dans les entreprises : **Fonds stratégique d'investissement, CDC Entreprises, CDC Capital Investissement,**
- ▶ L'assurance de personnes : **CNP Assurances**, 24 millions d'assurés dans le monde,
- ▶ L'immobilier : à travers le **groupe SNI** - 1er bailleur de France et **Icade** – foncière et développeur,
- ▶ Les services au développement des territoires : **Transdev** (n°4 du transport collectif en Europe), **Egis** (ingénierie des infrastructures), **Compagnie des Alpes** (exploitation de stations de ski et de sites de loisirs), **Belambra** (n°1 des clubs de vacances en France).

Chiffres clés 2007

- Bilan consolidé : **221 Md€**
- Résultat net part du groupe: **2,5 Md€**
- Notation financière : **AAA/Aaa**
- Capitaux propres : **20,2 Md€**
- Bilan des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts: **217 Md€**
- Salariés - Caisse des Dépôts : **5 200** - Groupe Caisse des Dépôts: **73 000, dont plus de la moitié à l'étranger**



**Communiqué de presse
6 avril 2009**

OSEO, acteur du plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a accordé à OSEO des moyens considérables pour mettre en place 10 milliards euros de financements supplémentaires en partenariat avec les banques : 6 milliards pour les besoins de trésorerie des entreprises et 4 milliards pour financer leurs investissements. OSEO facilite aussi le renforcement du capital des entreprises par les investissements en fonds propres.

« Chefs d'entreprises, anticipez. N'attendez pas que votre trésorerie se tende trop. Renforcez-la dès à présent en sollicitant votre banque. Avec la garantie d'OSEO, si nécessaire, elle vous donnera la réserve d'oxygène dont vous avez besoin pour traverser la crise.

Innové, investir, s'ouvrir à l'international, OSEO est là pour vous aider à préparer l'après-crise». Tel est le message que François Drouin, Président d'OSEO, adresse aux entrepreneurs.

Trésorerie :

Pour consolider la trésorerie des entreprises, OSEO a créé deux nouveaux fonds :

- Le Fonds Renforcement de la Trésorerie pour permettre la transformation des crédits bancaires court terme en crédit à moyen terme et ainsi renforcer le fonds de roulement des entreprises ;
- Le Fonds Lignes de Crédit Confirmé pour garantir les banques lors de la mise en place ou du renouvellement de crédits court terme, dès lors qu'ils sont accordés pour une durée d'au moins 12 mois.

Le plafond de risques pris par OSEO au bénéfice des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) peut aller jusqu'à 15 millions d'euros.

Dans certaines conditions, la garantie d'OSEO peut couvrir 90 % du crédit bancaire.

Fonds propres :

Pour favoriser le renforcement du capital des entreprises, OSEO offre deux services en ligne gratuits de mise en relation :

- OSEO capital PME : mise en relation entre les PME à la recherche de capitaux et les investisseurs, professionnels ou particuliers. Lancé en avril 2008, dans le cadre de la loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat, il a permis la levée de 20 M€ avec des augmentations de capital de 123 K€ en moyenne et compte aujourd'hui 3000 sociétés et 4500 investisseurs.
- INVESTnet est la communauté privative d'OSEO pour mettre en relation les PME innovantes soutenues par OSEO et les investisseurs professionnels (membres de l'AFIC, UNICER, ...) et les réseaux de Business Angels, eux aussi partenaires d'OSEO. Lancé en février 2008, il a permis quelques dizaines de levées de 1 à 3 M€, et compte aujourd'hui 1000 sociétés pour 200 investisseurs actifs.

Par ailleurs, OSEO partage le risque avec les capitaux-risqueurs via le Fonds « France Investissement Garantie », abondé par la Caisse des Dépôts, et le Fonds "Garantie de Fonds Propres", abondé par l'Etat et dédié aux FCPI.

Contacts Presse :

Sabina Cristova
Tél : 01 41 79 98 85
Mail : sabina.cristova@oseo.fr

Vanessa Godet
Tél : 01 41 79 84 33
Mail : vanessa.godet@oseo.fr

Le Fonds stratégique d'investissement

Société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et 49% par l'Etat français, le FSI intervient en fonds propres dans des entreprises françaises porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. Le FSI prend des participations minoritaires et a vocation à intervenir seul ou en co-investissement.

Dates-clés

- 20 novembre 2008 : annonce par les autorités publiques du projet de création du FSI.
- 19 décembre 2008 : premier conseil d'administration du FSI.
- Fin février 2009 : premiers investissements dans les sociétés Valeo (20M€), Daher (70M€) et, via le FMEA, Trèves (55M€).

Organisation et gouvernance

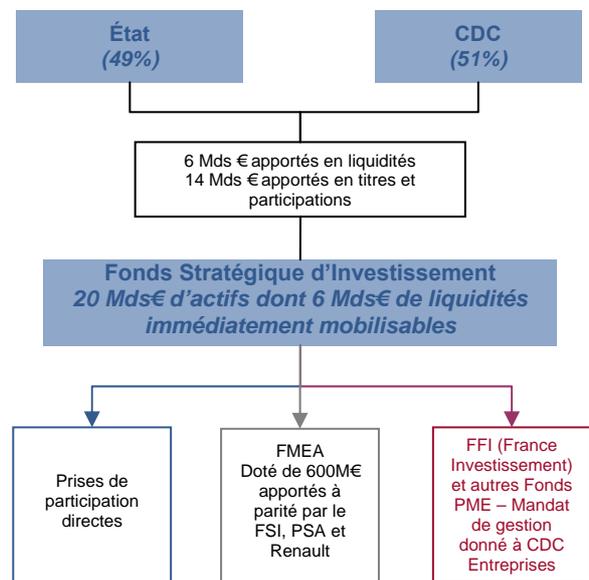
- Un conseil d'administration composé de deux représentants de l'Etat, de deux représentants de la CDC et de trois personnalités qualifiées
 - Président du conseil : Augustin de Romanet
 - Présidente du Comité d'Investissement : Patricia Barbizet
 - Directeur général : Gilles Michel
- Un comité d'orientation stratégique, en charge de la cohérence de la doctrine, présidé par Jean-François Dehecq.

Equipe d'investissement

- Une équipe dirigeante de 5 membres.
- 20 directeurs d'investissement et chargés d'affaires.

Critères d'investissement

- Le FSI accompagne :
 - des PME de croissance
 - des entreprises moyennes disposant d'un potentiel de création de valeur pour en favoriser le développement et l'innovation
 - des entreprises moyennes dans des secteurs en mutation pour faire émerger des acteurs de référence et accélérer les redéploiements industriels
 - des grandes et moyennes entreprises cotées pour renforcer et stabiliser leur capital en appui d'une stratégie créatrice de valeur
- Le FSI investit dans **des projets rentables en prenant des participations minoritaires** pour des durées limitées avec un horizon de moyen / long terme.
- Il souhaite **avoir recours à des co-investisseurs**, publics ou privés, français ou étrangers.
- Il **s'implique dans la gouvernance** des entreprises.
- Il investit **de manière privilégiée dans des entreprises stratégiques** au regard de la compétitivité de l'économie.



AFIC

Association Française des Investisseurs en Capital

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 280 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

En 2008, les membres de l'AFIC ont investi plus de 10 milliards € dans près de 1 600 entreprises. Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française se classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3ème rang mondial.

Pour plus d'information : www.afic.asso.fr



L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent 2300 milliards d'euros d'actifs dont 1300 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM : SICAV et fonds communs de placement-premier rang européen) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat.

La gestion d'actifs française est une profession organisée en structures homogènes : les sociétés de gestion de portefeuille et d'OPCVM, qui **répondent à des règles strictes**, notamment en matière d'agrément et de contrôle, et sont placées sous le bloc de compétence de l'Autorité des Marchés Financiers. De nombreux établissements financiers à capacité multiple – établissements bancaires et sociétés d'assurances – ont filialisé leurs activités de gestion pour compte de tiers et de nombreuses sociétés de gestion entrepreneuriales affirment leur dynamisme.

L'AFG a pour mission **d'informer et d'assister ses adhérents**. Elle leur apporte un concours permanent dans les domaines juridique, fiscal, comptable et technique. Elle anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, les mesures de performance, la protection de l'épargne, la recherche et la formation.

Interlocuteur des pouvoirs publics français et européens, l'AFG contribue aussi activement à l'évolution de la réglementation. Enfin elle joue un rôle déterminant dans la définition des règles éthiques de la gestion et a établi des règlements de déontologie pour la profession. Elle joue aussi un rôle moteur en matière de gouvernement d'entreprise.

L'association contribue également à **la promotion et au rayonnement de la gestion française** - l'une des premières au monde - auprès de l'ensemble des acteurs concernés, émetteurs, politiques et média en France et à l'étranger.

L'AFG est présidée par Alain Leclair. L'équipe est dirigée par Pierre Bollon, Délégué Général.

31 rue de Miromesnil 75008 Paris
01 44 94 94 00
www.afg.asso.fr

123Venture

123Venture est une société de gestion indépendante de capital-investissement agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Basée à Paris, elle gère des capitaux (plus de 500 millions € collectés au 31/12/2008) provenant de plus de 35.000 investisseurs particuliers par le biais de FCPR, FCPI, FIP, holding ISF, mandat de gestion,... Les fonds gérés par 123Venture sont investis, directement et indirectement, dans plus de 190 sociétés non cotées européennes.

En 2008, 123Venture a été le premier collecteur de fonds ISF (85,5 millions d'euros) par le biais d'un FIP ISF et d'un holding ISF et a investi avec l'ensemble de sa gamme de fonds plus de 104 millions d'euros dans des PME.

Enfin, 123Venture a annoncé en mars 2009 le lancement d'un nouveau FIP ISF (123Capital PME II) et d'un nouveau holding ISF (123Holding ISF 2009 – visa AMF n°09-064).

Pour en savoir plus : <http://www.123venture.com>

Espace Presse (téléchargement communiqués, photos...): <http://www.123venture.com/presse.html>

Contact :

Olivier Goy
Président directeur général
123Venture
41 boulevard des Capucines
75002 Paris
Tel. 01 49 26 98 00 / Email : goy@123venture.com

ACTIVA CAPITAL

MEMBRE ACTIF >

203, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : 01 43 12 50 12 - Fax : 01 43 12 50 13

E-mail : infos@activacapital.com - Web : www.activacapital.com

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	10
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	5
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	500 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	8
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Mont Blanc-Materne, Malherbe, Pro Natura, Logitrade, Françoise Saget-Linvosges, Créal, BFI Optilas, Bruno Saint Hilaire, Sport 2000

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	10 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	300 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Développement● Transmissions - LBO/LBI
<i>PRÉCISIONS</i>	Spin-offs de groupe
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Tous secteurs
ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France, Europe

CONTACTS

Jean-Louis de BERNARDY, Partner
Thierry CELESTIN, Partner
Charles DIEHL, Partner
Michael DIEHL, Partner
Philippe LATORRE, Partner
Christophe PARIER, Partner
François-Xavier MAURON, Directeur de Participations
Benjamin MOREAU, Chargé d'affaires
Julien DI MARCO, Chargé d'affaires



AGF Private Equity, l'un des leaders du capital-investissement en France avec 2,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion

Créée à partir d'une activité présente depuis plus de 10 ans au sein du groupe AGF, AGF Private Equity est aujourd'hui adossée à Allianz Group, troisième gestionnaire d'actif mondial.

AGF Private Equity est dédiée exclusivement à la gestion des investissements non cotés et a développé deux expertises distinctes :

- § le conseil en stratégie d'allocation d'actifs et l'investissement dans des fonds de capital-investissement,
- § l'investissement en direct dans des entreprises jeunes et innovantes en Europe.

Expert en sélection de fonds de capital-investissement :

2,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion

AGF Private Equity dispose d'un savoir-faire unique dans la sélection de fonds et le suivi des investissements. L'équipe de gestion investit chaque année plus de 250 millions d'euros dans des fonds de capital-investissement, dans des transactions secondaires et des co-investissements en Europe.

Forte de cette expertise, AGF Private Equity propose aux investisseurs une exposition sur-mesure au capital-investissement, via des véhicules adaptés à leur stratégie d'investissement :

- Ø Fonds de fonds (FCPR)
- Ø Mandats de gestion
- Ø Fonds dédiés

AGF Private Equity met au service de ses investisseurs :

Un accès privilégié aux fonds les plus performants

AGF Private Equity a accès aux meilleurs fonds, réservés à un nombre limité d'investisseurs.

Une stratégie diversifiée pour optimiser les performances

De façon opportuniste, AGF Private Equity co-investit avec les meilleurs fonds de LBO européens et réalise des transactions secondaires afin d'augmenter la performance de son portefeuille et de réduire les frais de gestion.

Une connaissance approfondie du marché

L'équipe de gestion analyse plus de 200 fonds européens par an, documentés dans une base de données propriétaire.

Investisseur en capital-risque :

500 millions d'euros sous gestion

AGF Private Equity est l'un des investisseurs en capital-risque les plus actifs en Europe. L'équipe a investi dans plus de 80 entreprises de haute technologie à ce jour. En effet, elle prend des participations minoritaires dans des sociétés de croissance européennes, pour en favoriser le développement et l'ouverture internationale.

AGF Private Equity dispose d'une capacité régulière et pérenne d'investissement : 15 à 30 millions d'euros sont investis chaque année dans de jeunes entreprises à fort potentiel, selon une méthodologie extrêmement sélective. Au total, près de 500 millions d'euros sont gérés à travers 18 FCPI IR, Entreprise et ISF.

Une équipe expérimentée, avec de fortes expertises sectorielles

L'équipe composée de 8 professionnels de l'investissement s'appuie sur de fortes expertises sectorielles dans les domaines des nouvelles technologies de l'information (informatique, internet, télécoms, logiciels, réseaux), santé et de l'environnement.

Une contribution active au développement des sociétés

Tout en respectant l'indépendance des entreprises, AGF Private Equity apporte son expérience dans différents domaines : orientations stratégiques, gestion de la croissance, recrutement des équipes dirigeantes, partenariats technologiques et commerciaux.

Une stratégie d'investissement ambitieuse

AGF Private Equity investit entre 1,5 et 6 millions d'euros dans des sociétés à forte composante technologique, prioritairement lors de leur premier ou deuxième tour de financement. Par ailleurs, au cas par cas, l'équipe investit dans des sociétés plus jeunes (capital d'amorçage) ou plus mûres, déjà rentables et à la recherche de fonds pour profiter de nouvelles opportunités de croissance (capital développement).

APAX PARTNERS SA

MEMBRE ACTIF >

45, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
France

Tél. : 01 53 65 01 00 - Fax : 01 53 65 01 06

Email : partners@apax.fr

Web : www.apax.fr

Autres bureaux : Apax Partners LLP : Londres, Madrid, Milan, Munich, Stockholm, Tel Aviv, New York, Hong Kong, Bombay

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS 28

NOMBRE DE FONDS GERES OU CONSEILLES 5

TOTAL DES CAPITAUX GERES OU CONSEILLES > 2000 M€

NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE 40

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS Altran, GFI Informatique, IEE, Outremer Telecom, Prosodie, Vizada, Infopro Communications, Alain Afflelou, Maisons du Monde, Heytens, Royer, Faceo, Séchilienne-Sidec, Capio, Vedici, ...

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT 25 M€

MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT 1000 M€

TYPES D'INVESTISSEMENTS

- Développement
- Transmissions - LBO/LBI
- Rachat de positions minoritaires

SECTEURS D'ACTIVITE Secteurs de spécialisation : Technologies & Telecom, Distribution & Biens de Consommation, Media, Santé, Services aux Entreprises & Services Financiers

ZONES GEOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT France, Europe

CONTACTS

Maurice TCHENIO, Président
Eddie MISRAHI, Directeur Général Délégué
Martine CLAVEL, Directeur Associé
Monique COHEN, Directeur Associé
Patrick DE GIOVANNI, Directeur Associé
Hervé DESCAZEUX, Directeur Associé
Bertrand PIVIN, Directeur Associé
Jean-Louis RAMBAUD, Directeur Associé
Gilles RIGAL, Directeur Associé
Claude ROSEVEGUE, Directeur Associé

ARGOS SODITIC FRANCE

MEMBRE ACTIF >

14, rue de Bassano
75783 Paris Cedex 16
France
Tél. : 01 53 67 20 50 - Fax : 01 53 67 20 55
Email : contact@argos-soditic.com
Web : www.argos-soditic.com
Autres bureaux : Genève, Milan

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	11
NOMBRE DE FONDS GERES OU CONSEILLES	2
TOTAL DES CAPITAUX GERES OU CONSEILLES	420 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	16
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Orsyp, Lexsi, Mertz, Marie Laure PLV, Buffet Crampon, Roc Eclerc, Alkan, Chronolyss, Axyntis, Harlé Bickford, Groupe Sitour

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	5 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	50 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Développement <input checked="" type="checkbox"/> Transmissions - LBO/LBI
SECTEURS D'ACTIVITE	Tous secteurs
ZONES GEOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France, Europe

CONTACTS

Gilles MOUGENOT, Président
Louis GODRON, Directeur Général
Gilles LORANG, Directeur Général Adjoint
Louis DE LESTANVILLE, Directeur de Participations
Karel KROUPA, Directeur de Participations
Louis VERDIER, Chargé d'Affaires
Marc ROUVIER, Chargé d'Affaires
Jérémie FALZONE, Chargé d'Affaires
Bastien GUELTON, Chargé d'Affaires
Olivier BOSSAN, Associé, (Mezzanine)
Constance JAY, Relations investisseurs
Frédéric QUERU, Chargé d'Affaires

ASTORG PARTNERS

MEMBRE ACTIF >

68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : 01 53 05 40 50 - Fax : 01 53 05 40 57

E-mail : info@astorg-partners.com - Web : www.astorg-partners.com

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	12
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	3
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	1 100 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	11
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Geoservices, OFIC, Laboratoire Pasteur Cerba, Sebia, STACI, Webhelp, Ethypharm, SCT Telecom, Trescal, OGF, Photonis

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	30 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	240 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Développement● Transmissions - LBO/LBI
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Tous secteurs
ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France

CONTACTS

Xavier MORENO, Président
Joël LACOURTE, Associé Gérant, Directeur Général Délégué
Thierry TIMSIT, Associé Gérant, Directeur Général Délégué
Christian COUTURIER, Associé
Catherine COUET, Directeur Administratif et Financier
Sophie SADEN, Directeur Juridique

ATRIA CAPITAL PARTENAIRES

MEMBRE ACTIF >

61, rue de Monceau

75008 Paris

Tél. : 01 45 26 60 16 - Fax : 01 45 26 60 24

E-mail : atria@atria-partenaires.com - Web : www.atria-partenaires.com

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	11
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	3
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	620 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	16
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Abcd, Abrisud, AltéAd, Bois & Chiffons, Châteauform', Clextal, CS Dermatologie, CTN, Ekkia, Eurodatacar, European Homes, FPEE, ICM, Ionisos, LPR, Parcours, Phythéa, SGCC, Trigo, Un Jour Ailleurs, Viadom

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	15 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	50 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Développement● Transmissions - LBO/LBI
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Tous secteurs
<i>PRÉCISIONS</i>	Sociétés de croissance de taille moyenne, valeur d'entreprise de 30 M€ à 200 M€
ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France

CONTACTS

Dominique OGER, Président du Directoire
Patrick BERTIAUX, Directeur Général
Thibaut de CHASSEY, Membre du Directoire
Fabien SULTAN, Secrétaire Général
Louis-Eric MICHEL WELTERT, Directeur Associé
François POUPÉE, Directeur Associé
Edouard THOMAZEAU, Directeur Associé
Thomas GENETON, Directeur de Participations
Sophie POURQUERY, Directeur de Participations
Sébastien BETH, Chargé d'Affaires
François de MAILLARD, Chargé d'Affaires

BARCLAYS PRIVATE EQUITY FRANCE

MEMBRE ACTIF >

Centre d'affaires Paris-Trocadéro
112, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. : 01 56 69 43 43 - Fax : 01 56 69 43 44
E-mail : bpef@bpe.com - Web : www.bpe.com
Autres bureaux : Londres, Milan, Munich, Zürich

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	11
AFFILIATION	Barclays Capital
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	4
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	5 000 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	20
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Aerocan, Apem, Converteam, Fives, Desmet-Ballestra, ECS, Entrepose-Echafaudages, Gerflor, Karavel-Promovacances, Kermel, Martek Power, Médipartenaires, Parkéon, Rétif, Sogetrel, Spie-Batignolles, TLD Group, Sphère, Webhelp...

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	15 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	200 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Développement● Transmissions - LBO/LBI
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Tous secteurs
ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France, Europe

CONTACTS

Gonzague de BLIGNIÈRES, Président et Co-Président Europe
Grégoire CHATILLON, Directeur d'Investissements
Laurent CHAUVOIS, Directeur
Stanislas GAILLARD, Directeur
Thomas GROB, Directeur d'Investissements
Guillaume JACQUEAU, Directeur Général
Thierry LARDINOIS, Chargé d'Affaires
Julie LORIN, Directeur
Sophie ROULAND, Directeur
Grégoire SCHLUMBERGER, Chargé d'Affaires
Cédric SICARD, Secrétaire Général
Pascale SORBA, Contrôleur de Gestion
Arnaud THOMAS, Directeur

BUTLER CAPITAL PARTNERS

MEMBRE ACTIF >

30, cours Albert 1er
75008 Paris
France
Tél. : 01 45 61 55 80 - Fax : 01 45 61 97 94
Email : contact@butlercapitalpartners.com
Web : www.butlercapitalpartners.com

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	12
NOMBRE DE FONDS GERES OU CONSEILLES	2
TOTAL DES CAPITAUX GERES OU CONSEILLES	495 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	11
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Osiatis, Ipsos, BDDP, César, Atys, Flo, France Champignon, Abrium, Rep, Giraud International, Accès Industrie, SNCM, Sernam, Nexis Fibers, Virgin

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	5 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	60 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transmissions - LBO/LBI ■ Retournement
SECTEURS D'ACTIVITE	Tous secteurs
ZONES GEOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France, Europe

CONTACTS

Walter BUTLER, Président
Karin JACQUEMART-PERNOD, Secrétaire Général, et DAF



Développement & Partenariat

Créée en 1994 par Didier Calmels, **D&P gère 150 M€** et intervient en tant qu'actionnaire minoritaire pour des investissements unitaires compris entre **1 M€ et 15 M€** dans des entreprises réalisant de 10 à 200 M€ de chiffre d'affaires afin :

- De soutenir les entreprises en retournement ou confrontées à des situations complexes, qu'elle soit *in bonis* ou en phase de prévention (Mandat ad hoc, conciliation, procédure de Sauvegarde) ou de redressement judiciaire (plan de continuation ou de cession),
- D'apporter les ressources nécessaires au développement et au financement de la croissance,
- De favoriser les opérations de rapprochement (build up),
- De favoriser les projets de transmission (LMBO, LMBI).

D&P compte parmi ses actionnaires des investisseurs institutionnels de premier plan à l'image de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, la **CNP**, le **Groupe des Caisses d'Épargne**, **Generali France** ou encore **Quilvest**.

La singularité de D&P dans le paysage du capital investissement est de disposer à son capital de cinquante six actionnaires entrepreneurs, dirigeants reconnus dans leurs secteurs d'activité respectifs, permettant au fonds de bénéficier d'une expertise et d'un réseau incomparable ; avec à titre indicatif :

- **Jean-Michel Aulas**, Actionnaire et Dirigeant de Cégid,
- **Philippe Austruy**, Fondateur de Medidep,
- **Charles Beigbeder**, Président de Poweo,
- **Olivier Bertrand**, Dirigeant et Actionnaire du groupe Bertrand,
- **Vincent Bolloré**, Président du Groupe Bolloré,
- **Patrick Combes**, Président du Groupe Viel-Tradition,
- **Hervé Descottes**, Actionnaire et Dirigeant de Le Tanneur & Cie,
- **Benoît Habert**, Président de Dassault Développement,
- **Georges Jollès**, Ancien Vice-Président du Medef,
- **Jean-François Hénin**, Président de Maurel & Prom,
- **Michel Reybier**, Ancien propriétaire de Jambon d'Aoste,
- ...

Très impliqués dans la sélection des dossiers et le développement des participations du fonds, la présence de ces actionnaires entrepreneurs confère à D&P un positionnement unique permettant notamment :

- De s'intéresser à **tous les secteurs d'activité** en s'appuyant sur des expertises avérées et en bénéficiant de visions stratégiques abouties, non seulement dans la phase de sélection des opportunités d'investissement mais aussi dans le cadre de l'accompagnement des participations,
- De disposer, si nécessaire, d'une capacité d'investissement élargie, en constituant des tours de table dotés d'une « **valeur ajoutée industrielle** »,
- D'offrir à ses participations et à leurs dirigeants un levier d'opportunités incomparable grâce aux échanges avec le réseau des actionnaires.

D&P détient des participations dans des sociétés telles que **Le Tanneur** : Maroquinerie (CA: 57 M€), **Moonscoop** : Production de séries d'animation (CA: 50 M€), **Synstar** : Solutions réseaux (CA: 200 M€), **Nortène** : Aménagement de jardin (CA : 90 M€), **Créatifs** : Installation générale de salons (CA : 50 M€).

À propos d'ENTREPRENEUR VENTURE

Entrepreneur Venture est une société de gestion agréée par l'AMF qui est spécialisée dans l'investissement dans des entreprises non cotées, au travers de FCPR gérés pour le compte de grands institutionnels et de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP).

Ces différents fonds représentent un actif sous gestion de près de 100 Millions d'euros uniquement destiné au capital risque et au capital développement.

L'Equipe d'Entrepreneur Venture est formée d'entrepreneurs et professionnels de l'investissement non coté.

Ces professionnels ont un solide savoir faire de terrain grâce à leur propre expérience de la création d'entreprise accomplie avec succès jusqu'à la cotation en bourse ou la sortie industrielle. L'équipe a également une expérience internationale significative (notamment Etats-Unis et Asie).

Contact : Alain BEAULAC /Frédéric ZABLOCKI, 39 av Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris
Tél: 33(0)1 58 18 61 80 www.entrepreneurventure.com



FRANCE ANGELS

Fédération française des 70 réseaux de Business Angels

S'investir dans les entreprises de demain

Mission

- **Promouvoir** l'investissement des Business Angels en France en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes à fort potentiel, pour mieux faire connaître leur valeur ajoutée dans le processus général de financement des « jeunes pousses »,
- **Fédérer** les réseaux de Business Angels et professionnaliser leur action en favorisant l'échange de « bonnes pratiques » entre les réseaux eux-mêmes, et entre les réseaux et des partenaires extérieurs (en particulier, les organismes de financement d'amorçage et de capital risque) au niveau régional, national et international,
- **Représenter** les réseaux de Business Angels et plus largement, la communauté de Business Angels auprès des institutions françaises et européennes, publiques et privées,

Activité

- Actions de communication afin de promouvoir l'investissement par les Business Angels (Relations presse, organisations d'événements locaux et nationaux, participations à des salons, conférences, etc.),
- Organisation d'événements rassemblant les réseaux locaux (réunion biannuelle des réseaux, Colloque national)
- Organisation de formations à l'attention des Business Angels actifs ou potentiels (Ecoles des Business Angels, formations spécifiques),
- Organisation de formations à l'attention des animateurs et grands partenaires des réseaux locaux,
- Création et animation d'un centre de ressources,
- Elaboration d'un annuaire des réseaux,
- Réalisation d'études sur l'activité et le profil des Business Angels,
- Actions de lobbying

Coordonnées

16 rue de Turbigo, 75002 Paris

Fax : 01.44.82.77.76

contact@franceangels.org

www.franceangels.org

Contacts

Philippe GLUNTZ Président	Nicolas FRITZ Délégué général nfritz@franceangels.org Tél : 01 44 82 77 77	Julie GUIGAL Responsable communication jguigal@franceangels.org Tél : 01 44 82 77 77	Uyen-ly DO Responsable administrative udo@franceangels.org Tél : 01 44 82 77 77
-------------------------------------	---	--	---

IRIS CAPITAL

MEMBRE ACTIF >

62, rue Pierre Charron

75008 Paris

Tél. : 01 45 62 73 73 - Fax : 01 45 62 73 70

E-mail : c.micoski@iriscapital.com - Web : www.iriscapital.com

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	12
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	4
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	350 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	35
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	1-2-3.tv, Wild Bunch, Datamars, Varioptic, Amis, Sport, Naïve, Human Inference, Clear2Pay, VTX, Alyotech, Oodrive

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	2 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	10 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Création/Postcréation● Développement● Rachat de positions minoritaires
SECTEURS D'ACTIVITÉ	- Technologie : Télécommunications, Informatique, Electronique - Autres
<i>PRÉCISIONS</i>	Médias
ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France, Europe

CONTACTS

Pierre de FOUQUET, Managing Partner

Antoine GARRIGUES, Managing Partner

MEMBRES ACTIFS >

162, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
Tél. : 01 56 59 79 59 – Fax : 01 56 59 79 56
E-mail: pechel@pechel.com – Web: www.pechel.com

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	7
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	3
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	380 M€
NOMBRES D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	4

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	6 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	30 M€

TYPES D'INVESTISSEMENTS	<p>Valeur d'Entreprise environ 20/300 M€</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Capital développement</u> : investissement aux côtés du dirigeant fondateur ou d'un investisseur principal afin de financer un projet de renforcement des fonds propres, de développement organique ou un programme d'acquisitions (consolidation/build up).• <u>Préparation d'une cession</u>• <u>Capital transmission</u> : participation à la prise de contrôle de sociétés en collaboration avec leur équipe dirigeante dans les opérations de type LBO. <p>Exceptionnellement, investissement dans des situations spéciales à la faveur d'un contexte particulier : situation de retournement à fort potentiel ou sociétés dont le financement nécessite une restructuration particulière.</p>
-------------------------	---

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Tous secteurs
----------------------	---------------

ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France
--------------------------------------	--------

PÉCISIONS	Pays européens francophones
-----------	-----------------------------

CONTACTS

Alain COCHENET, Directeur de Participations
Olivier GOLDER, Directeur de Participations
Jean GORE, Directeur Général
Bertrand HAINGUERLOT, Directeur Général
Hélène PLOIX, Président

TURENNE CAPITAL PARTENAIRES

MEMBRE ACTIF >

29-31, rue Saint-Augustin

75002 Paris

Tél. : 01 53 43 03 03 - Fax : 01 53 43 03 04

E-mail : turenne@turennecapital.com - Web : www.turenncapital.com

Autres bureaux : Marseille

STRUCTURE

NOMBRE DE PROFESSIONNELS	16
NOMBRE DE FONDS GÉRÉS OU CONSEILLÉS	13
TOTAL DES CAPITAUX GÉRÉS OU CONSEILLÉS	330 M€
NOMBRE D'AFFAIRES EN PORTEFEUILLE	48
EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS	Dedienne Santé, Carven, Mediastay, Dromadaire.com, Globe Diffusion, Technoflex, Téléchargement, Fimasys, Newtech Interactive, Pellenc, Trophos, Ambriilia, Genfit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 M€
MONTANT MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	10 M€
TYPES D'INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Développement● Transmissions - LBO/LBI● Rachat de positions minoritaires
SECTEURS D'ACTIVITÉ	- Technologie : Télécommunications, Electronique, Energie - Industrie - Autres
<i>PRÉCISIONS</i>	Services, Medical device, IT, Industrie manufacturière, Distribution spécialisée
ZONES GÉOGRAPHIQUES D'INVESTISSEMENT	France

CONTACTS

François LOMBARD, Président Directeur Général

Hubert MICHALOWSKI, Directeur Associé

Benoît PASTOUR, Directeur de Participations

Yves GUEZ, Directeur, Délégué du FCPR Jet Innovation Sud



L'Union nationale des investisseurs en capital pour les entreprises régionales (Unicer) fédère 25 organismes régionaux de capital investissement.

Présents dans la quasi-totalité des régions françaises, les adhérents de l'Unicer forment une plate forme incontournable d'ingénierie financière et d'investissements cherchant à développer la croissance des entreprises affiliées et le dynamisme économique des territoires.

Proches du terrain, organisés dans la plupart des cas sur une base régionale, ils investissent sous des formes diversifiées et adaptées aux réalités des PME, en fonds propres et quasi fonds propres.

Ensemble, ils sont présents dans 1200 entreprises et réalisent 250 à 300 investissements par an. Plus du tiers de leurs interventions sont réalisés dans PME en situation de création ou d'amorçage et 40 % dans des projets de développement.

Leurs objectifs, la nature de leur actionnariat qui associe souvent des capitaux publics (Régions, CDC Entreprises) aux acteurs bancaires, mutualistes et économiques présents sur les territoires où ils agissent, en font de véritables outils de place, indépendants et compétents pour structurer seul ou en co-investissement les tours de table financiers des PME dans les étapes clés de leur développement.

A PROPOS DE VERMEER CAPITAL.

Vermeer Capital est une société d'investissement, spécialisée dans le financement d'entreprises à fort potentiel qui traversent des difficultés. La démarche de Vermeer Capital est centrée sur le projet à long-terme de l'entreprise. Vermeer Capital investit entre 3 M€ à 30 M€ par entreprise.

L'équipe est composée de spécialistes de l'entreprise en situation de crise, et dispose d'une culture entrepreneuriale forte. Vermeer Capital est présidée par Jean-Louis Detry, qui a notamment redressé avec succès le groupe Léon de Bruxelles ; elle compte en particulier Michel Bon comme Senior Partner (ancien PDG de Carrefour et France Télécom).

Vermeer Capital est agréée par l'AMF, et réunit des investisseurs institutionnels Français de premier plan.

Web : www.vermeercapital.fr

Tel : 01.44.20.02.02